

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-MR-03 Contribuer au renforcement de la gouvernance et de la gestion des migrations et des frontières, et faciliter la protection, le retour et la réintégration durable de migrants en Mauritanie
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Mauritanie
Montants concernés	Coût total estimé: 8 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 8 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte - Convention de délégation OIM
Code CAD	130, 151
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	4. Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes 5. Retour, réadmission et réintégration
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A78 - Support mechanisms in countries along the main migratory routes A86 - Provide comprehensive and developmental packages for safe return and reintegration A88 - Strengthen the capacity of authorities and civil society organisations in their field of competence of countries of origin and transit to manage voluntary returns and support reintegration of all returnees
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	3. Gestion de la migration
Objectif du Cadre opérationnel	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter la gestion de la migration ainsi que les retours
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	1.3. Contribuer à une meilleure gestion de la migration le long des routes migratoires de l'Afrique occidentale 1.4. Renforcer la coopération pour faciliter le retour et la réintégration des migrants en situation irrégulière
Durée de la mise en œuvre	42 mois
Bénéficiaires de l'action	Les autorités mauritaniennes en charge des frontières et de la migration/les communautés locales/les migrants de retour.

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

Ce projet propose une approche nouvelle en Mauritanie qui consiste à s'appuyer sur les communautés locales transfrontalières pour renforcer la gestion des frontières et promouvoir une coopération et une confiance mutuelle entre les agents de sécurité, les autorités locales et les populations transfrontalières. De même cette action vise à soutenir 1000 migrants en détresse, 200 migrants en situation irrégulière qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine et de mettre en œuvre des actions de réintégration (AVRR) pour 750 migrants. Finalement elle favorisera également la migration circulaire en mobilisant la diaspora mauritanienne à travers plusieurs actions.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national

Les défis que sont le terrorisme, la traite des êtres humains, le trafic de drogue ou d'armes et les migrations irrégulières auxquels font face les pays du sahel, sont interconnectés. Ils ont pu se développer en s'appuyant notamment sur le manque de moyens (humains, techniques et financiers) des forces de sécurité en charge de la gestion des frontières des pays de la région. La Mauritanie ne fait pas exception, bien que le pays ait su renforcer ses capacités dans la gestion des frontières. Les récentes saisies de grandes quantités de drogue sur le territoire mauritanien montrent que les réseaux criminels se restructurent. De plus, l'intervention militaire au Mali a des répercussions sur la Mauritanie. D'une part, elle oblige les réseaux criminels à modifier leur route est à passer de plus en plus par la Mauritanie et d'autre part elle fait augmenter le nombre de réfugiés maliens en Mauritanie. La constante évolution des routes migratoires qui traversent le Sahel ainsi que l'instabilité de la situation sécuritaire des pays voisins, font de la Mauritanie un pays sensible aux migrations internationales et à leur nature imbriquée et complexe.

La Mauritanie est un pays de transit et de destination par défaut pour les migrants irréguliers qui souhaitent atteindre les pays de l'Afrique du nord ou les côtes européennes. Selon le dernier recensement des autorités en 2013¹, la Mauritanie accueille plus de 88 000 migrants sur son territoire (dont environ 40 000 réfugiés maliens au camp de M'Berra). En raison du manque de données fiables, il est cependant difficile de savoir quelle est la part de ces migrants qui sont en situation irrégulière. Au cours des années 2000, des vagues de migrants tentaient de rejoindre les îles espagnoles des Canaries par la mer, ou bien traversaient le Sahara occidental pour rejoindre le nord du Maroc, ou encore traversaient le territoire algérien pour entrer au Maroc par la frontière du Nord-Est à Oujda pour essayer d'atteindre les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Cette route migratoire est désormais totalement fermée depuis l'intervention de la Guardia Civil en coopération avec les autorités mauritaniennes pour contrôler cette zone. Par conséquent, depuis la fermeture de cette "route" migratoire, le nombre de migrants "échoués" en Mauritanie n'a cessé d'augmenter. La pression économique et le haut niveau de chômage en Mauritanie, particulièrement des jeunes (46,6% en 2014²), aggravent la situation et rend extrêmement difficile le travail du Gouvernement de la Mauritanie et des autorités locales.

Actuellement, il n'y a pas de statistiques ou de données officiels disponibles sur le nombre de migrants en Mauritanie qui pourraient souhaiter bénéficier d'une assistance au retour volontaire. Cependant, au cours de ses différentes missions (Nouakchott, Rosso, Nouadhibou, autres) l'OIM a identifié plus de 6 000 migrants vulnérables, souvent au chômage ou dans des

¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2013(RGPH), Chapitre 7, Bureau Central du Recensement, Office national de la Statistique (ONS).

² World Bank, World Development Indicators, 2014 Unemployment youth total (% of labor force ages 15-24) (modeled ILO estimate). Available from <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=World%20Development%20Indicators>

situations difficiles. Bien qu'ils n'aient pas tous indiqué un intérêt à rentrer dans leurs pays d'origines, l'OIM a pu constater qu'à cause des difficultés rencontrées dans le processus d'intégration, le nombre de migrants qui souhaitent rentrer dans leur pays (ou partir pour l'Europe) augmente chaque jour.

Ce projet répond à deux priorités d'intervention du Plan d'Action de La Valette :

- Domaine prioritaire 4 : Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes. La priorité est d'*assurer le renforcement des capacités ainsi que des investissements dans l'amélioration des systèmes de gestion des frontières au niveau régional et national.* Cela se traduira principalement par un appui aux capacités nationales de contrôle et de gestion des frontières, afin de prévenir la migration irrégulière, la criminalité transfrontière et le terrorisme.

- Domaine prioritaire 5 : Renforcer la coopération afin de faciliter le retour et la réintégration durable des migrants irréguliers, que ce soit en provenance des États membres de l'UE et pays associés ou des pays africains de transit et de destination. La priorité est le *renforcement des capacités des autorités et des organisations de la société civile à gérer les retours volontaires et à aider à la réintégration de tous les migrants qui sont de retour en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations.*

De plus, ce projet a été développé en accord avec la Stratégie européenne pour la Sécurité et le Développement au Sahel, ainsi que la Stratégie intégrée des Nations Unies au Sahel. Enfin, les activités de ce projet s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Frontières de la République Islamique de Mauritanie (2011-2015) avec le concours de l'Union européenne et soutenue par l'OIM. L'objectif de cette stratégie est "*d'acquérir une plus grande efficacité dans la gestion des flux commerciaux et des mouvements de personnes et de maintenir un équilibre avec les exigences de sécurité*"³.

2.2. Contexte sectoriel

Les services mauritaniens de sécurité des frontières ne sont pas suffisamment équipés pour couvrir toute la superficie des frontières, assurer la sécurité de la population, ou prévenir et répondre aux différentes menaces sécuritaires. Les zones à surveiller sont très peu peuplées et les voies pour traverser la frontière sont multiples. L'entrée sur le territoire est interdite depuis la zone Nord-Est. Par conséquent, les entrées officielles depuis le Mali s'effectuent depuis le Sud ou le Sud-Est. Les postes frontières dans la zone Sud-Est ne sont pas assez nombreux, ne bénéficient souvent pas des outils de base de vérification des documents de voyage et ne disposent pas de suffisamment de personnels formés. En effet, cette partie de la frontière, particulièrement enclavée, ne dispose que d'une dizaine de postes pour presque 1,000 km de frontières. De plus, au regard de la vaste zone à couvrir, les services en charge de la gestion des frontières ne disposent pas d'un nombre suffisant de patrouilles. Par conséquent, la faible présence des forces de sécurité à la frontière, ne permet pas d'entretenir des relations régulières avec les populations vivant dans les zones les plus reculées. Ces populations sont établies des deux côtés de la frontière et entretiennent des relations sociales ou familiales avec les populations du côté sénégalais ou malien. L'implication de ces populations dans la gestion des frontières est donc essentielle pour pallier au manque de moyens des services en charge des frontières.

³ Stratégie de Gestion Intégrée des frontières de la République Islamique de la Mauritanie, p5.

En Mauritanie il existe 17 services ministériels compétents en matière de migration et le pays ne dispose pas d'un département ministériel, ou de tout autre organisme, qui serait chargé de coordonner la migration dans toutes ses dimensions.

La Mauritanie a récemment accentué sa politique de lutte contre les migrations irrégulières, d'une part en améliorant la surveillance et les contrôles aux frontières et d'autre part, en augmentant le nombre d'arrestation de migrants en situation irrégulière et en les renvoyant à la frontière malienne ou sénégalaise. Les retours forcés de ces migrants s'effectuent sans aucun appui financier ni assistance à la réintégration. De plus, les démarches administratives pour obtenir la carte de résident mauritanien ce sont multipliées notamment par le conditionnement à l'obtention d'un contrat de travail et d'un contrat de logement acté par un notaire. Très peu de migrants peuvent donc bénéficier d'une carte de résident et se retrouve en situation irrégulière. En conséquence, beaucoup de migrants souhaitent retourner dans leurs pays d'origine et demande souvent l'assistance de l'OIM.

L'Action s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre UE-OIM pour le Sahel et le Lac Tchad et vise à renforcer la gouvernance de la migration et à assurer le retour et la réintégration durable des migrants dans les pays d'origine, de transit et de destination dans la région du Sahel et du lac Tchad et dans les pays voisins, y compris la Libye.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

L'OIM, l'agence de migration des nations unis, dispose d'une capacité opérationnelle mondiale et d'une grande expertise dans les domaines de la gouvernance de la migration. La mission de l'OIM est présente en Mauritanie (OIM Nouakchott) depuis 2006 et reste le principal partenaire international de l'État mauritanien dans le domaine de la gestion des frontières et de la migration.

L'OIM Mauritanie propose la mise en œuvre d'un nouveau projet qui s'inscrit dans la continuité du précédent projet "Renforcement de la gestion des flux migratoires en Mauritanie à travers un meilleur contrôle des frontières et l'assistance aux migrants en situation irrégulière" qui a été mis en œuvre du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 grâce au financement de l'Union européenne. L'expérience acquise au cours de ce projet, aussi bien dans le domaine de la gestion de frontières que de l'assistance au retour volontaire et à la réintégration (AVRR), permettra à l'OIM de mettre en œuvre les nouvelles activités en tenant compte des enseignements tirés. L'OIM Nouakchott met en œuvre également deux autres projets de gestion de frontières, financés par le Gouvernement du Japon.

Au cours du précédent projet, l'OIM s'est aperçu de la difficulté de s'assurer de l'entretien des équipements fournis aux postes frontières. Les agents manquent de formations pour l'entretien du matériel et les procédures de vérification ne sont pas suffisamment efficaces. Des activités de suivi du maintien opérationnel et de suivi des équipements ont donc été ajoutées au nouveau projet. De plus, ces agents ne sont pas suffisamment formés en matière de droits de l'homme et de protection des migrants. Ces deux manques que l'OIM a identifié, ont été pris en compte dans ce projet à travers de nouvelles activités.

Il convient de poursuivre en priorité la modernisation des services de l'État mauritanien en l'appuyant techniquement et en développant une plus large présence sur le terrain, y compris par le renforcement de la collaboration avec les communautés locales. D'autre part, pour s'assurer que les agents formés soient bien affectés aux postes frontaliers, ce projet développera et formalisera, en collaboration avec les services de l'État, une politique de gestion des ressources humaines permettant d'affecter le personnel spécialisé en gestion des frontières aux postes frontières.

Le souhait de renforcer la collaboration avec les communautés locales vient de deux constats. D'une part, au regard de l'étendue du territoire, les forces de sécurité ne sont pas suffisamment nombreuses et équipées pour pouvoir couvrir toute la zone frontalière. C'est pourquoi les forces de sécurité doivent s'appuyer sur les populations présentes dans la zone afin que ces dernières les renseignent sur les problèmes sécuritaires qu'elles rencontrent (personnes suspectes, trafics illicites, etc.). D'autre part, les communautés sont souvent réparties de chaque côté de la frontière et disposent donc de membres de leur famille ou d'amies de l'autre côté de la frontière. Par conséquent ces populations disposent d'informations des deux côtés de la frontière.

Un réseau de référencement avec les partenaires de la société civile travaillant avec les migrants vulnérable a été établi lors de la mise en œuvre des activités de retour et réintégration et permet de garder à jour les informations concernant les migrants vulnérables et de déceler de nouveaux cas. Des sessions d'orientation et d'information au profit des migrants irréguliers ont été organisées pour les informer sur les possibilités offertes à ceux qui souhaitent retourner dans leur pays. L'OIM a également pu établir de bonne relation avec les services en charge de la gestion des frontières notamment lors des retours des migrants dans leur pays d'origine et devra continuer de les informer lors des départs des migrants afin de faciliter au mieux la procédure de retour.

Cette action se base également sur l'approche de l'OIM au niveau globale appelée « Migrant Resource and Response Mechanism » (MRRM) qui a pour ambition de rassembler en un seul mécanisme une large gamme de services et d'assistance que l'OIM fournit habituellement aux migrants et à ses États membres, en coordination avec les autorités et les partenaires. Bien que l'OIM ne créera pas de centre MRRM en Mauritanie, l'organisation pourra se baser sur les expériences en cours dans certains pays, notamment le Niger, pour intégrer l'assistance directe aux migrants, l'aide au retour volontaire et à la réintégration, ainsi que la collecte et l'analyse de données en Mauritanie. L'OIM vise également à renforcer ou à établir des cadres de protection dans les pays d'origine, de transit et de destination le long des routes migratoires. L'action accordera une attention particulière au soutien à la réintégration durable et impartiale, conformément aux critères de vulnérabilité établis, tout en tenant compte des contextes locaux et de la coopération au développement existante dans les pays de retour. Les recommandations contenues dans l'étude sur les 'résultats et l'impact des projets financés par l'UE dans le domaine du retour volontaire et de la réintégration' financé par l'UE seront dûment prises en compte lors de la mise en œuvre de projets de retour volontaire et de réintégration dans le cadre du Fonds fiduciaire Afrique.

3.2. Actions complémentaires

Ce projet profitera des améliorations apportées au fonctionnement de la DST et de la DPJN par l'Agence allemande de développement (GIZ) au cours du projet "Renforcement des capacités de la Police Nationale", financé par le Ministère des Affaires étrangères Allemand (2016-2018) et par la Guardia civil espagnole, dans le cadre du projet GARSI de contrôle frontalier, et développera ses activités dans un souci de complémentarité et d'harmonisation avec ces améliorations. De plus, l'OIM se coordonnera avec la Police espagnol dans le cadre du possible futur projet ECI (Equipe Conjointe d'Enquête) financé par le EUTF, pour les formations, y compris en fraude documentaire et pour la collaboration interservices (Douane, Police, Gendarmerie).

Pour certaines activités spécifiques, comme les retours volontaires et la réintégration de migrants, l'OIM se coordonnera avec d'autres organisations, en particulier le PNUD, l'UNHCR et Save the Children en charge d'un projet de protection des mineurs ou encore avec des Ambassades.

L'action proposée sera également coordonnée avec le « Mécanisme de Réponse et de Ressources pour les Migrants » (MRRM) et les autres projets de retour et réintégration financé par le Fonds Fiduciaire (FFUE), l'Union européenne ou les états membres mis en place dans le Nord de l'Afrique et l'Afrique de l'Ouest pour soutenir le retour depuis les pays de transits ainsi que la réintégration durable des migrants dans leur pays d'origine.

De même, cette action fait plus particulièrement partie d'une approche régionale soutenue par le FFUE couvrant 14 pays de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale situé le long de la route migratoire. Cette action vise la protection et l'assistance de 57 800 migrants le long de la route migratoire, le soutien à 23 900 retours volontaires et à la réintégration de 21 600 migrants, l'information et la sensibilisation de 2 000 communautés dans les zones sujettes à la migration et la sensibilisation de 200 000 migrants sur les dangers et les alternatives à la migration irrégulière. De plus, cette action permettra la collecte et l'analyse des données au niveau national et régional afin d'adapter les politiques et les actions sur une compréhension approfondie des tendances de migration et finalement le renforcement des capacités des gouvernements et des acteurs locaux afin d'assurer la durabilité et l'appropriation des actions. L'action accordera une attention particulière au soutien à la réintégration durable et impartiale, conformément aux critères de vulnérabilité établis, tout en tenant compte des contextes locaux et de la coopération au développement existante dans les pays de retour. Les recommandations contenues dans l'étude sur les 'résultats et l'impact des projets financés par l'UE dans le domaine du retour volontaire et de la réintégration' financé par l'UE seront dûment prises en compte lors de la mise en œuvre de projets de retour volontaire et de réintégration dans le cadre du Fonds fiduciaire Afrique.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

Depuis plusieurs années l'OIM a développé de solides relations de travail avec le Gouvernement mauritanien, en particuliers les services en charge de la gestion des frontières à savoir le Bureau central de recherche (BCR) de la gendarmerie, la Direction de la surveillance du territoire (DST), la Direction générale de la sécurité nationale (DGSN) et la Direction générale des douanes. Afin d'assurer une bonne synergie et d'améliorer la coordination entre les différents acteurs étatiques ou non-étatiques dans la gestion des frontières, l'OIM met en place depuis juillet 2015 un comité de coordination des acteurs de la gestion des frontières en Mauritanie. Ce comité regroupe, en plus des services de l'Etat mauritanien intervenant dans ce domaine, les Organisations internationales et les Ambassades mettant en œuvre des projets portant sur la gestion des frontières. Un comité de coordination interservices et d'échanges d'information entre la Police, la Gendarmerie et la Douane a également été initié par l'OIM afin de faciliter la complémentarité de ces trois services.

Pour les activités de réintégration des migrants en Mauritanie, l'OIM étudiera la possibilité de collaborer avec le BIT dans le cadre de son projet PECOBAT "Amélioration de l'employabilité des jeunes et des capacités des PME par le développement du sous-secteur du BTP en matériaux locaux et de la formation professionnalisante dans les chantiers écoles construction" financé par le EUTF. L'OIM pourrait s'appuyer sur les activités mises en œuvre par le BIT pour faciliter la réintégration des migrants retournés.

Ces instruments de coordination et d'actions permettront une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des activités, favoriseront la complémentarité et les synergies entre les acteurs et permettront d'éviter les doublons.

4. DESCRIPTION DETAILLÉE

4.1. Objectifs

L'objectif global est de contribuer à renforcer la gestion des frontières en Mauritanie, ainsi que la gestion des migrations afin d'assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants.

Objectif Spécifique 1 : Renforcer la gestion des frontières et l'implication des communautés transfrontalières.

Objectif Spécifique 2 : Renforcer la gestion et de la gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants.

4.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux⁴

Les bénéficiaires de l'action sont d'une part, les services de l'État en charge de la gestion des frontières et de la migration, ainsi que les communautés frontalières; et d'autre part les migrants en détresse, retournés, en situation irrégulière ou vulnérables. Concernant les services de l'Etat, l'OIM appuiera particulièrement (mais pas exclusivement) le Bureau central de recherche (BCR) de la gendarmerie, la Direction de la surveillance du territoire (DST) et la Direction générale de la sécurité nationale (DGSN). Le BCR et la DST sont les deux services principaux en charge des postes frontières. Les communautés frontalières ciblées par l'action se situeront dans la zone autour des postes frontières construits (zone à déterminer). Les migrants bénéficiaires directs sont composés de 200 migrants en détresse en Mauritanie qui seront assistés pour retourner volontairement dans leur pays d'origine. De plus, 850 migrants retournés en Mauritanie depuis les pays de l'UE (150) ou depuis les pays de transit d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique Centrale (700) bénéficieront d'un soutien renforcé pour la réintégration en Mauritanie. Enfin, 1000 migrants vulnérables ou dans une situation difficile bénéficieront d'assistance et de protection⁵.

Toutes ces activités seront réalisées en étroite coordination avec la Direction Générale de l'Administration Territoriale (DGAT), qui est la structure du Ministère de l'intérieur responsable de la coordination du dossier "migrations".

4.3. Résultats escomptés et principales activités

<u>Objectif Spécifique 1</u> : Renforcer la gestion des frontières et l'implication des communautés transfrontalières.

Pour atteindre cet objectif, les activités seront divisées en quatre résultats interconnectés s'inscrivant dans la continuité du précédent projet financé par l'Union européenne.

Le premier résultat est consacré aux études et analyses techniques nécessaires à la compréhension des problématiques particulières. L'OIM va s'attacher à conduire des études sous différents volets qui vont permettre d'avoir une vision globale des questions soulevées par la gestion intégrée des frontières et d'appuyer la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Le second résultat comprendra la fourniture en équipements et les activités de constructions de postes frontières et d'un centre de coordination interservices. S'appuyant sur les études réalisées dans le premier résultat, l'OIM va mettre en place une série de formations pour

⁴ Le projet sera suffisamment flexible pour s'adapter aux changements des flux migratoires et à l'évolution du nombre de personnes nécessitant l'assistance. La proportion des différents groupes de migrants bénéficiant de l'assistance sera ajustée en fonction de besoins.

⁵ Les migrants qui bénéficieront de la protection et de l'assistance ne bénéficieront pas tous d'un retour.

renforcer les compétences des agents frontaliers et pour instaurer une politique efficace de gestion des ressources humaines pour accroître la portée du projet et le nombre de bénéficiaires touchés. Enfin, le dernier résultat implique les communautés dans des activités de gestion des frontières comme la mise en œuvre du plan d'urgence lors d'une simulation de gestion de crise, l'amélioration de l'échange d'information avec les forces de sécurité lors des patrouilles mises en place et le renforcement de la coordination du groupe de coordination sur le pastoralisme à la frontière.

Résultat I.1: Des études et des analyses sont disponibles pour apporter un soutien technique aux activités du projet.

Une série d'études et d'analyses permettra d'appuyer les activités de construction, de fourniture d'équipement, d'entretien des bâtiments et des équipements, de formation et d'implication des communautés.

Le premier axe se focalisera sur les questions de suivi et de soutien technique et comprendra :

- **Activité I.1.1) Élaboration, validation et institutionnalisation des méthodes de suivi de l'état des postes frontières, impliquant la police et la gendarmerie (auxquels sera déléguée cette tâche).** Au cours du précédent projet financé par l'Union européenne, l'OIM a effectué des missions de terrain afin de s'assurer du suivi de l'état des postes frontières de la Mauritanie, notamment le niveau de délabrement des bâtiments, le niveau de formation du personnel en charge du poste, l'état des équipements, etc. L'activité proposée permettra de déléguer cette tâche aux services de police et de gendarmerie qui devront être capables d'effectuer ces missions de suivi et de les inclure dans une procédure permettant de prendre en compte les problèmes rencontrés.
- **Activité I.1.2) Organisation de visites de terrain et soutien technique pour le comité de délimitation de la frontière.** Face à la situation sécuritaire de plus en plus préoccupante dans la région, la Mauritanie et le Mali ont jugé essentiel de régler la question de la délimitation de la frontière longue de plus de 2000 km dont le tracé, hérité de la période coloniale, est imprécis et confus à de nombreux endroits. Suite aux négociations politiques qui sont actuellement en cours, le travail de terrain va commencer pour tracer physiquement la frontière. Pour ce travail, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a demandé à l'OIM un soutien technique et financier.
- **Activité I.1.3) Renforcement des deux comités de coordination créés par l'OIM, mis en place au cours de son projet précédent.** Au cours du précédent projet, l'OIM a mis en place un comité de coordination appelé "groupe gestion de frontières" qui était composé des acteurs étatiques (Gendarme, Police, Douane) et non-étatiques (Ambassades, organisations internationales, partenaires financiers) de Mauritanie. De plus, l'OIM avait également créé un autre comité de coordination qui regroupait un représentant de la Police, de la Douane et de la Gendarmerie. Cette activité vise à institutionnaliser ces comités et à renforcer leurs impacts sur la prise de décision, en incluant également la DGAT. Dans ce cadre, des visites de terrain des deux comités, aux postes frontières seront également organisées.
- **Activité I.1.4) Développements des Procédures Standards Opérationnelles (SOP) sur le traitement des mouvements transfrontaliers des animaux ayant un profil vétérinaire suspect et élaboration d'une cartographie des couloirs de transhumance.** Une étude déterminera où se situe les couloirs de transhumance au niveau des frontières mauritanienne et proposera des procédures standards à suivre en vue de mettre un place un contrôle efficace de ces flux, notamment en cas de suspicion sur le profil

vétérinaire d'un animal.

- **Activité I.1.5)** Mise à jour du Manuel de contrôle aux postes frontières, pour les autorités aux frontières élaboré par l'OIM au cours de son projet précédent, en coopération avec les services en charge de la gestion des frontières. Ce manuel, élaboré au cours du précédent projet par l'OIM Mauritanie, avait été distribué aux autorités et répartis aux postes frontières. Cependant, au cours de la deuxième année du nouveau projet, ce manuel nécessitera une mise à jour pour tenir compte des évolutions légales et notamment des entrées avec visas.

Le deuxième axe analysera les risques potentiels à la frontière et proposera des plans et méthode pour y faire face :

- **Activité I.1.6)** Développement des profils de risques par postes frontaliers et par catégories (personnes, biens, marchandises et animaux), en impliquant la police et la gendarmerie, afin d'en doter chaque poste frontière et permettront de détecter plus facilement les voyageurs qui peuvent représenter une menace pour le territoire, avec une attention particulières aux risques sanitaire ou sécuritaire ainsi que les biens frauduleux ou non déclarés à travers un traitement sélectif. A partir de ces profils de risque, une analyse permettra d'identifier les tendances sécuritaires par région étudiée.
- **Activité I.1.7)** Développement d'un plan d'urgence spécifique pour la région de l'Assaba, du Hodh El Gharbi et du Hodh El Chargui pour faire face aux déplacements soudains et massifs de populations suite à une crise (sécuritaire, sanitaire, vétérinaire, environnementale ou due à un conflit), en collaboration avec les services régionaux de l'Etat mauritanien et de la Protection civile.
- **Activité I.1.8)** Développement d'un plan d'urgence spécifique pour la région du Guidimakha qui inclut la Mauritanie, le Mali et le Sénégal pour faire face aux déplacements soudains et massifs de populations suite à une crise (sécuritaire, sanitaire, vétérinaire, environnementale ou due à un conflit), en collaboration avec les services de ces trois pays. L'OIM Mauritanie organise actuellement des simulations de crises sur la frontière ente le Mali et la Mauritanie avec l'implication des forces de sécurités, des services de secours et des populations locales de ces trois pays. De plus, l'OIM Sénégal a déjà organiser une simulation de crise à sa frontière mauritanienne et en organisera une nouvelle avant la fin de l'année 2016. Le plan d'urgence prendra en compte ses expériences.
- **Activité I.1.9)** Réalisation d'une étude sur la nature et les circuits des mouvements transfrontaliers de bétail et identification d'un axe de coopération sur le pastoralisme transfrontalier entre les services de l'État et les communautés transfrontalières. Cette étude permettra d'établir de nouveaux points de contrôle et de présenter aux services de l'État ainsi qu'aux communautés transfrontalières, les moyens pour renforcer leur coopération en matière de pastoralisme transfrontalier (prévention du vol de bétail et d'épidémies animales).
- **Activité I.1.10)** Proposer une révision et une mise à jour de la loi sur le trafic illicite de migrants, y compris par voie maritime. La loi sur le trafic illicite de migrants ne correspond plus à la réalité en Mauritanie. Suite à une demande spécifique du Gouvernement sur ce sujet, une étude analysera la situation actuelle dans ce domaine, avec une attention particulière sur le trafic par voie maritime. Sur la base de cette analyse l'OIM proposera une révision de la loi.

Résultat I.2 : Les postes frontières et le centre de coordination interservices sont construits ou réhabilités et équipés.

Ce deuxième résultat va permettre, par la construction et l'équipement de poste frontières, de renforcer les capacités des agents à faire face aux problématiques soulevées par les études prévues dans la première partie. Dans le cadre des activités de construction, de réhabilitation ou d'équipement, l'OIM fera des appels d'offres afin de sélectionner les prestataires les plus expérimentés et les plus compétents, tout en tenant compte des coûts. Un cabinet sera en charge du suivi des travaux de construction, sous la supervision de l'OIM. De plus, un ingénieur en bâtiment du bureau régional de l'OIM se rendra régulièrement en Mauritanie pour valider les différentes étapes de l'élaboration et de la construction. Les activités sont divisées comme suit :

- **Activité I.2.1) Création d'un centre de coordination interservices modulable (Police, Gendarmerie, Douane), dans la région de Guidimakha.** Au cours du précédent projet, l'OIM a pu apprécier la collaboration et la coordination entre les trois services en charge de la gestion des frontières à savoir la Police, la Gendarmerie et la Douane. Cette activité permettra de consolider cette collaboration en construisant et en équipant un centre de coordination regroupant ces trois services. Ce centre sera localisé dans la région du Guidimakha. Le bâtiment sera conçu pour être modulable et pourra donc être agrandi selon les besoins. Au cours du précédent projet, les autorités mauritaniennes ont montré un intérêt particulier pour cette activité.
- **Activité I.2.2) Organisation de la construction de 4 nouveaux postes à la frontière Sud-est ou Est (emplacement à déterminer) et la réhabilitation des postes de Diama et M'boyoy.** Seulement une trentaine de postes frontières officiels sont construits dans cette zone pour plus de 1000km de frontières. Cette activité permettra donc de renforcer la présence de la police et de la gendarmerie dans les zones les plus reculées. Le nombre de postes construits (4) peut paraître peu élevé mais la zone frontalière avec le Mali est extrêmement enclavée et ne dispose pas de routes pour accéder jusqu'aux lieux de construction des futurs postes. Le poste de Diama qui se trouve dans un état de délabrement très avancé et le poste de M'boyoy qui s'est écroulé seront réhabilités.
- **Activité I.2.3) Réhabiliter et équiper le poste frontalier vétérinaire de Fassala, situé dans une région de transhumance importante avec le Mali.** Le gouvernement mauritanien a demandé la réhabilitation de ce poste qui est situé dans une région où la transhumance avec le Mali est très importante et où la principale source de revenu provient du cheptel. La phase d'étude et d'analyse permettra de mieux déterminer les besoins spécifiques de ce poste qui comprendront certainement des kits de vaccination, des lecteurs électroniques de température, du matériel vétérinaire, etc.
- **Activité I.2.4) Fourniture d'équipements spécifiques aux postes frontières et d'équipements informatiques à la Direction des Frontières à Nouakchott.** Il s'agit notamment de moyens de communication radio (HF) avec la capacité d'envoyer des fichiers numériques par radio, du matériel de détection de faux documents de voyage (type Regula) et du matériel de dépistage de maladies contagieuses (thermomètres électroniques). Cette activité comporte une clause mentionnant qu'en cas de défaut d'entretien des équipements fournis au cours de ce projet ou du précédent projet financé par l'Union européenne, la DUE s'octroie le droit de récupérer ces équipements ou de ne pas livrer les nouveaux.
- **Activité I.2.5) Renforcement des patrouilles pour la gendarmerie aux 4 postes frontières construits au cours du précédent projet et aux 4 nouveaux postes.** La zone d'action des postes frontières situés dans les régions isolées reste très limitée sans moyens de déplacement adaptés. En fournissant des véhicules de patrouilles, cette activité permet d'étendre la zone d'action des postes. Le type de véhicules utilisés pour

les patrouilles devra être déterminé en fonction des capacités des autorités à maintenir opérationnel ces équipements dans des régions isolées avec des conditions d'entretien difficiles. Les patrouilles seront renforcées autour des quatre postes frontières construits par l'OIM au cours du précédent projet financé par l'Union européenne, à savoir Hamoud, Tenaha, El Melgue et Sagne. Quatre autres véhicules seront fournis aux nouveaux postes frontières qui seront construits au cours du projet.

- **Activité I.2.6) Vérification de l'état et de l'entretien des équipements fournis et des bâtiments construits.** Un prestataire de service sera chargé de vérifier périodiquement, tout au long du projet, que les équipements fournis sont bien présents aux postes frontières, qu'ils sont opérationnels et correctement entretenues par les agents.

Résultat I.3 : Le personnel en charge des frontières est formé et spécialisé.

S'appuyant sur les études réalisées, ce volet va permettre, dans un premier temps, de définir une stratégie de formations adaptée aux besoins spécifiques identifiés pour les agents en poste :

- **Activité I.3.1) Effectuer des formations sur les compétences des agents chargés du contrôle des frontières** (fraude documentaire, gestion humanitaire des frontières, traite, droits de l'homme, plans d'urgence établis dans la section 'Etudes et Analyse', patrouilles et profils de risques), dispensées par des formateurs locaux des services de l'Etat mauritanien ou par des formateurs indépendants.
- **Activité I.3.2) Développer et formaliser une politique de gestion des Ressources Humaines pour la spécialisation d'agents en gestion des frontières,** en collaboration avec les services de l'Etat concernés, notamment la DFRST (Direction de la Formation du personnel de la DST) et l'administration des ressources humaines du BCR.

Résultat I.4 : Les communautés sont impliquées dans la gestion de frontières.

Les activités suivantes seront mises en œuvre en se basant sur la phase d'étude :

- **Activité I.4.1) Développement de collaborations entre les institutions locales (mairies) des deux côtés de la frontière (mauritaniens avec les homologues sénégalais et maliens).** Des réunions seront organisées entre les autorités locales (mairies) de la Mauritanie et leurs homologues de l'autre côté de la frontière (Sénégal et Mali), afin de renforcer leur collaboration, notamment en prévision de la mise en place de simulations de plans d'urgence mais également pour les impliquer davantage dans la gestion des frontières.
- **Activité I.4.2) Une simulation suivant les plans d'urgence est réalisée dans chacune des trois régions (Assaba, du Hodh El Gharbi et du Hodh El Chargui) avec l'implication des communautés locales.** En se basant sur les plans d'urgence développés (I.1.7), des simulations seront réalisées pour mettre en œuvre ces plans d'urgence dans des conditions réelles. Cela permettra à tous les acteurs de corriger les éventuels dysfonctionnements et de renforcer la collaboration entre services.
- **Activité I.4.3) Une simulation suivant le plan d'urgence est réalisée dans la région du Guidimakha avec l'implication des autorités et des communautés locales de la Mauritanie, du Sénégal et du Mali.**
- **Activité I.4.4) Renforcer les relations entre les communautés locales et les services de sécurité, afin d'impliquer les communautés transfrontalières dans la gestion de frontières.** Des réunions régulières entre les représentants des communautés locales et les services en charge des frontières permettront de renforcer leurs relations et la

collaboration dans quatre régions, à savoir l'Assaba, le Hodh El Gharbi, le Hodh El Chargui et Guidimakha).

- **Activité I.4.5) Constituer un groupe de coordination sur le pastoralisme transfrontalier avec les autorités et les bergers.**
- **Activité I.4.6) Appui au développement et à l'amélioration des conditions de vie des communautés des villages autour des postes frontières construits.** Les postes frontières seront construits dans des lieux difficiles d'accès. Il est donc important d'appuyer le développement et l'amélioration des conditions de vie des communautés des villages autour des postes. Le projet se propose d'appuyer les communautés locales par des sessions de vaccination et déparasitage du bétail. Les bénéficiaires seront sélectionnés en fonction de la vulnérabilité des ménages et en coordination avec les autorités locales.
- **Activité I.4.7) Une campagne de sensibilisation sur le fonctionnement et l'utilité des postes frontières officiels auprès des communautés transfrontalières est mise en œuvre.** Cette campagne permettra de faire comprendre aux communautés des deux côtés de la frontière que les postes ne sont pas là pour empêcher le passage de la frontière mais pour qu'il s'effectue de manière légale et sécurisée, aussi bien pour le voyageur que pour les communautés autour du poste.

Objectif Spécifique 2 : Contribuer au renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants.

Les activités d'assistance, de protection ou de retour volontaire des migrants vulnérables ou en détresse en Mauritanie seront organisées. De plus, des activités de réintégration pour des migrants retournés depuis la Mauritanie, les pays de l'UE ou depuis les pays partenaires de transit dans la Région Ouest et Nord-Africaine seront mises en œuvre. Les capacités des acteurs au niveau national sont améliorées en matière de communication et d'information sur les migrants. Enfin une étude sur la mise en place de migrations circulaires en Mauritanie permettant de déterminer les opportunités d'activités génératrices de revenus sera développée et des activités permettant d'organiser le retour temporaire de nationaux qualifiés en Mauritanie seront mises en œuvre.

Résultat II.1 : Assurer l'assistance et garantir la protection des migrants en transit.

Un Manuel de procédures standard sur le référencement des migrants vulnérables permettra aux services de l'Etat mauritanien d'améliorer l'identification et l'appui aux migrants vulnérables. De plus, les capacités locales seront renforcées pour l'assistance directe et l'amélioration des services d'informations fournis à 1000 migrants, qui seront sélectionnés selon leur degré de vulnérabilité⁶. Le soutien fourni peut inclure des soins de santé d'urgence, de la nourriture, des articles non alimentaires tels que des kits d'hygiène, un soutien psychologique, un logement temporaire pour les migrants les plus vulnérables, des conseils, la facilitation du contact avec les familles, l'assistance consulaire, etc. La proposition a aussi été développée pour tenir compte des besoins des migrants les plus vulnérables à travers des

⁶ La sélection de ces migrants 'vulnérables' sera basée sur les critères de vulnérabilité, en lien avec la cartographie des vulnérabilités développée par l'OHCHR, suivants : 1) Femmes chef de famille; 2) Familles avec des femmes qui allaitent; 3) Ménages avec des enfants mal nourris avec une attention particulière pour les enfants âgés de moins de cinq ans. 4) Ménages dirigés par l'aîné; 5) Ménages avec au moins un membre de la famille mentalement ou physiquement handicapé, particulièrement s'il est le chef du ménage; 6) Ménages de plus de neuf membres.

ressources spécifiquement allouées et pour renforcer les capacités des services au niveau local.

- **Activité II.1.1)** Développement d'un Manuel de procédures standard sur le référencement des migrants vulnérables, en collaboration avec des partenaires étatiques et non étatiques. Ce manuel est développé avec les partenaires étatiques et non-étatiques, afin d'apporter une assistance adéquate aux migrants en situation de vulnérabilité.
- **Activité II.1.2)** Amélioration de la protection et de l'assistance directe et des services d'information de 1000 migrants vulnérables le long des routes migratoires. Une assistance directe et des services d'informations seront fournis à 1000 migrants. Le soutien fourni peut inclure des soins de santé d'urgence, de la nourriture, des articles non alimentaires tels que des kits d'hygiène, un soutien psychologique, un logement temporaire pour les migrants les plus vulnérables, des conseils, la facilitation du contact avec les familles, l'assistance consulaire, etc.

Résultat II.2 : Soutenir le retour et la réintégration de migrants et les partenaires gouvernementaux dans leurs capacités à fournir une assistance à la réintégration et la protection de migrants vulnérables.

Ces activités visent à assister le gouvernement mauritanien à réagir efficacement face aux migrations complexes et à renforcer leurs capacités en vue d'améliorer la gouvernance des migrations. Mais surtout, ces activités ont pour vocation à appuyer les capacités des services de l'Etat à mettre en œuvre une gestion des retours des migrants, de manière humaine et digne grâce au renforcement des politiques, des procédures de retour et de l'application de la législation, ainsi que de l'aide aux retours volontaires.

Pour maximiser l'impact des retours et pour s'assurer de leur durabilité, l'OIM va accompagner les bénéficiaires à travers le développement de projets bénéfiques pour les migrants. Les 850 migrants retournés en Mauritanie depuis les pays de l'UE (150) ou les pays de transit ou d'origine d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique Centrale (700) bénéficient d'un soutien renforcé pour la réintégration; ainsi que 100 migrants retournés en République Démocratique du Congo et en Sierra Leone.

- **Activité II.2.1)** Les retours volontaires de migrants échoués en Mauritanie vers leurs pays d'origine (notamment, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, la R.D. du Congo et la Sierra Leone), incluant le soutien à l'obtention des documents de voyages, sont organisés.
- **Activité II.2.2)** Une cartographie des zones d'origine de retour des migrants et des opportunités socio-économiques sera mise à jour en début du projet, et maintenue à jour régulièrement avec notamment les données disponibles concernant les migrants retournés dans le cadre du projet. Cette mise à jour permettra de mieux cibler les interventions notamment de la composante système de référence et sensibilisation, mais aussi de cibler les zones et les activités en synergies avec les communautés locales pour les projets collectifs de réintégration.
- **Activité II 2.3)** Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs étatiques et non étatiques directement concernés dans la gestion ou le référencement des activités de réintégration.
- **Activité II.2.4)** Des procédures standard opérationnelles sont développées pour fournir une assistance à la réintégration. Des SOP pour l'identification des besoins en termes d'assistance à la réintégration; la formulation des plans de réintégration, les

mécanismes de référencement vers d'autres acteurs et projets, et le suivi de la réintégration seront établis en début de projet.

- **Activité II.2.5) Les migrants retournés en Mauritanie bénéficient d'un soutien pour la réintégration:**
 - *Soutien direct minimal*, sous la forme de remise d'une somme forfaitaire à l'arrivée, pour faire face aux besoins de première nécessité.
 - *Assistance à la réintégration en nature*, qui sera individuelle, collective, ou communautaire, selon les cas:
 - La réintégration individuelle pourra être utilisée pour le développement d'une activité génératrice de revenu, mais aussi, lorsque cela paraît plus pertinent, pour une formation, un soutien médical, un soutien au logement, ou tout autre soutien semblant souhaitable au vu de la situation vécue du migrant.
La réintégration sera collective lorsque plusieurs migrants de retour se regroupent afin de mutualiser leur réintégration individuelle et mettent en œuvre ensemble une activité génératrice de revenus ou autres projets.
 - La réintégration communautaire impliquera des migrants de retour et les membres de la communauté autour d'un projet communautaire.

Résultat II.3 : Sensibiliser les communautés dans les zones à forte émigration et les migrants en route sur les conséquences et alternatives à la migration irrégulière.

Les migrants et leurs communautés ont accès à des informations précises sur la migration à travers la sensibilisation. Des activités de communication et d'information sont mises en place pour aider les migrants à faire des choix éclairés, à atténuer les risques liés à la migration irrégulière, à être sensibiliser sur les droits des migrants et les responsabilités au sein des communautés d'accueil. Les communautés de migrants qui bénéficieront de cette activité seront identifiées au début de l'activité.

- **Activité II.3.1) Les structures nationales d'information et d'orientation pour les migrants sont renforcées.** Cette activité permettra d'identifier les structures nationales qui interviennent dans le domaine de la migration, de faire le diagnostic de leurs besoins et de les renforcer par des interventions ciblées.
- **Activité II.3.2) Des actions d'informations et de communication par les acteurs concernés au niveau local ont été mises en œuvre.** Les migrants et leurs communautés ont accès à des informations précises sur la migration à travers la sensibilisation. Des activités de communication et d'information sont mises en place pour aider les migrants à faire des choix éclairés, à atténuer les risques liés à la migration irrégulière, à être sensibiliser sur les droits des migrants et les responsabilités au sein des communautés d'accueil.

Résultat II.4 : Soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances en vue de soutenir la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels.

Ces activités ont pour objectif de collecter des données dans le domaine de la migration afin d'avoir une vision plus claire de ce phénomène dans la région. Une base de données commune aux différents bureaux de l'OIM dans la région sera créée et régulièrement alimentée.

- **Activité II.4.1) Les profils des communautés de retour sont identifiés.**

- Activité II.4.2) Une base de données sur les retours volontaires et les réintégrations est développée afin de permettre un suivi efficace des migrants.
- Activité II.4.3) Une plateforme reprenant toutes les données a été créé et est accessible à tous les partenaires.

Résultat II.5 : Faciliter des migrations circulaires et temporaires de la diaspora mauritanienne.

Ces activités visent à promouvoir le développement par la migration circulaire. Plusieurs départements gouvernementaux (notamment ceux de l'Enseignement Supérieur et de la Santé) ont analysé et établi le besoin d'un appui technique pour des domaines spécialisés (par exemple des ingénieurs pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur ou des gynécologues pour le Ministère de la Santé) pour lesquels il n'y a actuellement pas de capacités disponibles dans le pays. Pour répondre à ces besoins, l'OIM Mauritanie s'appuiera sur la base de données établis par l'OIM Pays bas, regroupant des diasporas de différentes nationalités à travers l'Europe, pour identifier des mauritaniens expatriés qualifiés qui sont prêts à revenir temporairement dans leur pays.

- Activité II.5.1) Réalisation d'une étude sur les opportunités de migrations circulaires depuis la Mauritanie. Le projet prévoit de conduire une étude d'un an sur la migration circulaire pour en développer les différentes opportunités. L'OIM dispose d'experts dans le domaine des migrations circulaires, qui appuieront au bon déroulement de cette activité.
- Activité II.5.2) Mise en œuvre d'activités de retour temporaire de Nationaux en réponse aux besoins identifiés par le Gouvernement. Plusieurs départements gouvernementaux (notamment ceux de l'Enseignement Supérieur et de la Santé) ont analysé et établi le besoin d'un appui technique pour des domaines spécialisés (par exemple des ingénieurs pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur ou des gynécologues pour le Ministère de la Santé) pour lesquels il n'y a actuellement pas de capacités disponibles dans le pays.

4.4. Analyse des parties prenantes

L'action sera mise en œuvre en étroite collaboration avec les services de l'Etat mauritanien en charge de la gestion des frontières et de la migration, à savoir le Ministère de l'Intérieur (en particulier les services de police), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et le Ministère de la Santé.

Bureau Central Recherche (Gendarmerie) : l'OIM collaborera directement avec ce service notamment pour le renforcement des patrouilles, la construction des 4 postes frontières et lors des visites à la frontière. Les formateurs de la Gendarmerie seront impliqués dans les formations.

Direction de la Surveillance du Territoire (Police) : des formateurs de la police seront impliqués dans les futures formations. L'OIM collaborera directement avec ce service pour la rénovation des postes frontières et vétérinaires gérés par la police.

L'OIM se coordonnera également avec les services consulaires en Mauritanie pour les retours volontaires de migrants et favorisera la collaboration avec différentes Ambassade impliquées dans la gestion des frontières, notamment l'Ambassade de France ou d'Espagne pour certaines formations. De plus, l'OIM collaborera avec le HCR et l'UNICEF et un certain nombre de partenaires de la société civile tels que Caritas Nouadhibou, la mission catholique ou l'Association mauritanienne des droits de l'Homme (AMDH) et Save the Children. L'OIM

continuera également à collaborer avec STOP SIDA pour offrir des séances de sensibilisation sur le VIH / sida aux bénéficiaires du retour volontaire avant leur départ pour le pays d'origine.

Enfin, les différents bureaux de l'OIM dans la région, mettant en œuvre les projets EUTF dans le domaine des AVRR, collaboreront ensemble notamment dans le cadre des retours volontaires et de la réintégration.

4.5. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
<i>Sécuritaires : Certaines zones frontalières du Mali : L'OIM dispose d'une longue expérience en Mauritanie, y compris dans les régions les plus reculées. Dans l'hypothèse où la situation sécuritaire au Mali se dégraderait, entraînant des répercussions du côté mauritanien, l'Organisation prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement des activités.</i>	F	Le recrutement et la formation de personnel local sur place qui se déplacera dans un environnement qui lui est familier. Par ailleurs, les autorités nationales ont montré leur soutien par la mise à disposition d'escortes pour les déplacements sur le terrain.
<i>Politiques : La Mauritanie n'a pas connu de crise politique majeure depuis de nombreuses années et reste l'un des pays les plus stables d'une sous-région marquée par la montée du terrorisme et de la radicalisation.</i>	F	Dans l'hypothèse où un brusque changement politique devait avoir lieu, la plupart des activités pourraient se poursuivre car l'OIM collabore directement avec les acteurs du premier échelon sans avoir recours aux niveaux supérieurs.
<i>Implication des Services de l'Etat : Grâce à sa longue expérience aux côtés de l'Etat mauritanien, l'OIM a pu établir une relation de confiance avec les différents services en charge de la gestion des frontières et des retours et réintégrations. Relation qui lui permet de s'assurer de leur implication dans la mise en œuvre des activités.</i>	M	Il demeure important de maintenir l'implication des services de l'État active car, dans le contexte actuel, on ne peut exclure un changement d'intérêt de la RIM dans le domaine de la migration.
Avoir accès aux retournés et à leurs communautés et leurs intérêt à s'engager dans les activités de suivi à la réinsertion et au développement.	M	Des actions de sensibilisation et d'échange d'information, feront partie de l'action, en particulier au niveau local et communautaire.
Un brusque changement dans les flux migratoires au cours de la phase de mise en œuvre du projet peut réduire	E	Le projet inclut un "monitoring" constant des flux migratoires afin d'être en

significativement le nombre de migrants pouvant bénéficier des AVRR.		mesure d'anticiper un brusque changement. Les pays d'origine des migrants susceptible de bénéficier des AVRR pourront être modifiés si nécessaire
--	--	---

4.6. Questions transversales

Genres

Conformément à la Stratégie pour l'égalité des genres dans la politique de développement de l'Union européenne, l'OIM s'efforcera de promouvoir l'égalité des genres, pour prévenir ou atténuer les disparités entre les hommes et les femmes dans l'accès aux opportunités.

- a. Dans la mesure possible, un quota minimum de 1/4 sera exigé auprès de la police et de la gendarmerie quand ils seront invités à désigner des participants aux formations, ateliers, constitution des groupes de travail, ou dans l'identification des experts gouvernementaux.
- b. Pour le volet retour volontaire, l'OIM fournira une aide aux bénéficiaires du retour volontaire en tenant compte des problématiques liées au genre. Le personnel de l'OIM travaillant sur l'assistance AVRR est composé d'hommes et de femmes, afin d'assurer que les pratiques d'entrevue répondent aux besoins du genre. De plus, étant donné le nombre élevé de femmes parmi la population cible du programme d'AVRR de l'OIM, sa mise en œuvre prendra en considération les besoins spécifique de ce groupe. Dans un même temps, l'OIM travaille à élargir son réseau pour obtenir l'accès à des logements sûrs pour les femmes migrantes vulnérables et les victimes de traite.
- c. Dans le volet retour temporaire des nationaux qualifiés, l'OIM va également maximiser l'implication des femmes en tant qu'expertes pour soutenir les partenaires dans le renforcement de leurs capacités. L'OIM va tâcher d'identifier au moins 30% de femmes pour cette activité.

Changements climatiques

L'une des zones d'intervention du projet (le Sud-est de la Mauritanie) est une zone désertique où les conditions de vie (voire de survie) de la population sont en grande partie tributaires des conditions climatiques. En effet, les populations pastorales de la zone située entre le Mali et la Mauritanie traversent la frontière à la recherche de nourriture pour leurs troupeaux. Ces mouvements de bétail s'accompagnent par la dissémination de maladies infectieuses mettant en péril, outre le bétail lui-même, les populations qui en dépendent pour leur survie. Pour contenir toute épidémie possible, le projet établira des points frontaliers vétérinaires aux postes frontières afin de répondre au déplacement massif des populations pastorales en cas de crise.

Droits humains

L'action sera gérée avec un accent mis sur le développement personnel des migrants et des populations, dans le respect de leurs droits. Elle sera fondée sur les principes de non-discrimination, l'autodétermination et la participation des migrants ainsi que la confidentialité et le droit à la vie privée. Les mécanismes de protection prendront en compte la vulnérabilité des migrants et des populations, de sorte que l'intérêt de l'enfant soit toujours assuré et au centre de toutes les considérations.

L'action engagera autant que possible toutes les parties prenantes pertinentes aux niveaux local, national, régional et international. Cette action veillera également à ce que les stratégies et les actions de gestion de la migration soient formulées et mises en œuvre conformément aux plans nationaux et locaux de développement du gouvernement et de leurs partenaires. Une approche «do no harm» pour veiller à ce que les migrants et les communautés ne soient pas affectés négativement par les actions sera assurée.

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec l'organisation

Une convention de délégation en gestion indirecte sera signée avec l'OIM.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de la mise en œuvre du projet est de 42 mois. Cependant l'obtention des résultats 1, 2, 3 et 4 de l'objectif spécifique II, qui sont mis en œuvre dans le cadre d'une coopération entre l'UE et l'OIM pour le Sahel et le Lac Chad, se feront dans une période de 36 mois. Le démarrage opérationnel des actions de terrain aura lieu à partir de la signature du contrat.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

L'OIM portera la responsabilité globale de la mise en œuvre du projet. Pour certaines activités du programme, nécessitant une expertise et des compétences spécifiques, l'OIM sera appuyée par des prestataires extérieurs, notamment pour la construction des postes frontaliers, pour des études spécifiques ou pour le suivi de l'entretien des équipements et des postes. Les partenaires directs principaux de l'OIM en Mauritanie, à savoir le BCR et la DST, ont été impliqués dans le développement de ce projet et appuieront l'OIM dans la mise en œuvre des activités, comme lors du projet précédent. Le BCR (Gendarmerie) appuiera l'OIM lors de la construction des postes, le renforcement des patrouilles et lors des visites à la frontière. Ces deux services (BCR et DST) appuieront l'OIM lors des activités d'études, de formation des agents en charge des postes frontières et pour l'implication des communautés.

Pour les activités liées au retour et à la réintégration ainsi qu'à la mobilisation de la diaspora, l'OIM coordonnera étroitement les activités avec les différents services gouvernementaux.

5.4. Budget indicatif

Volet	Montant €
Objectif spécifique 1: Gestion de frontières	4 175 000
Résultat I.1) Études et analyses	870 000
Résultat I.2) Construction et équipements	2 210 000
Résultat I.3) Formation et spécialisation	400 000
Résultat I.4) Implication des communautés	695 000
Objectif spécifique 2: Gestion des migrations	3 075 000
Résultat II.1) Développement des capacités	

	160 000
Résultat II.2) Assistance au retour volontaire des migrants vulnérables en situation irrégulière	1 645 000
Résultat II.3) Communication et Information	535 000
Résultat II.4) Base de données	400 000
Résultat II.5) Migrations circulaires et temporaires	335 000
Indirect costs	560 000
Communication et visibilité	90 000
Évaluation et audits	100 000
Total de l'action	8 000 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

Ce projet sera mis en œuvre par le Bureau pays de l'OIM en Mauritanie basée à Nouakchott. Le Bureau Régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, situé à Dakar au Sénégal, assure une supervision et une assistance technique continue pour l'ensemble du projet.

La partie Assistance, Retour Volontaire et Réintégration (AVRR) du projet (objectif spécifique II) est mise en œuvre en collaboration avec certains Bureaux de l'OIM en Afrique de l'Ouest et en Afrique Central. Afin de coordonner cette collaboration entre les différents bureaux de l'OIM, une unité de coordination au niveau du Bureau régional sera mise en place. Cette structure permettra d'assurer la coordination en termes de gestion des activités de réintégration, y compris la communication, la gestion de données, les procédures, le reporting, le suivi et l'évaluation. Cette structure élaborera notamment une page web pour chaque pays et un outil web commun regroupant les données collectées de chaque pays.

Enfin, un comité de pilotage sera créé pour suivre la mise en place des activités et leurs impacts. Le comité aura aussi la capacité de réviser les procédures opérationnelles, y compris les critères d'assistance. Le comité aura deux niveaux de gestion, un niveau national avec la participation de la Délégation de l'Union européenne et du bureau pays de l'OIM et un niveau régional avec la participation du gestionnaire de programme du fonds fiduciaire à Bruxelles et le bureau régional de l'OIM à Dakar.

5.6. Suivi des résultats

Un cadre de suivi et d'évaluation sera établi dans la phase initiale de ce projet et à chaque niveau d'intervention de l'action (activités, résultats attendus, objectifs). Les exercices d'évaluation institutionnelle, la cartographie et le profilage serviront à établir une base solide sur laquelle les progrès de mise en œuvre pourront être mesurés.

Une attention particulière sera apportée au pilotage de nouvelles méthodologies de mesure de la durabilité de l'appui à la réintégration. Les actions chercheront à introduire un cadre de suivi et d'évaluation commun et contextualisé comprenant l'identification d'indicateurs

communs (individuels, communautaires et structurels). Les acteurs identifiés dans le cadre des systèmes de coordination et de référencement établi, ainsi que les plateformes communautaires s'engageront dans ce processus pour soutenir des approches de suivi conjointes. Une revue périodique sera également menée pour garantir une approche basée sur l'apprentissage et la responsabilisation. L'OIM en analysera les conclusions et recommandations et décidera des potentiels ajustements et actions de suivi à entreprendre lorsque nécessaire.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)

Une attention particulière sera dédiée à la réintégration au niveau opérationnel et au niveau de son impact.

Une évaluation sera menée par un consultant indépendant qui élaborera un rapport exhaustif au niveau du pays et au niveau régional. Le rapport évaluera la durabilité des actions de réintégration menées pour les migrants, l'appropriation des mécanismes par les partenaires étatiques et la société civile et l'impact sur les communautés; des recommandations seront alors proposées afin d'améliorer si nécessaire l'approche mise en place.

Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale seront aussi réalisées pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées et elle sera analysée par le comité de pilotage, avec la participation des pays partenaire et aux autres parties prenantes clés.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations

contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat. Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

Liste d'acronymes

- AMDH : Association Mauritanienne des Droits de l'Homme
- AVRR : Assistance au Retour Volontaire et à la Réintégration (en Anglais)
- BCR : Bureau Central de Recherche
- BIT : Bureau International du Travail
- DFRST : Direction de la Formation et des Registres des Structures sous Tutelles de la Police
- DGSN : Direction Générale de la Sécurité Nationale
- DGAT : Direction Générale de l'Administration Territoriale
- DPJN : Direction de la Police Judiciaire Nationale
- DST : Direction de la Surveillance du Territoire
- GIZ : Agence Allemande de Développement (en Allemand)
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- SOP : Standard Operating Procédures
- UNHCR : Haut Comité pour les Réfugiés des Nations Unies

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entreprenariat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	x
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	x
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	x
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	x
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	x
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	x
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	x
Gestion des frontières	x	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global :	L'objectif global est de contribuer à renforcer la gouvernance et la gestion des frontières en Mauritanie, ainsi que la gestion des migrations afin d'assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants.	<p>Les lois, politiques et procédures relatives à la gestion de la migration sont renforcées.</p> <p>Les capacités du Gouvernement de la Mauritanie ainsi que de ses partenaires non gouvernementaux pour procéder et faciliter le retour volontaire sont renforcées.</p>	<p>Les lois, politiques et procédures existantes sont incomplètes</p> <p>Les capacités du Gouvernement de la Mauritanie et de ses partenaires sont actuellement limitées dans le processus et la facilitation des retours volontaires</p>	<p>Cadre réglementaire relatif à la protection et au retour volontaire amélioré afin d'être plus favorable aux migrants</p> <p>Le Gouvernement de la Mauritanie et ses partenaires sont plus efficaces dans le processus et la facilitation des retours volontaires des migrants</p>

Objectif spécifique :	<p>Objectif Spécifique 1 : La gestion des frontières et l'implication des communautés sont renforcées. Les capacités technique, administrative et les infrastructures des services de l'Etat en charge de la gestion des frontières sont renforcées, ainsi que la collaboration avec les communautés locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la présence de la police et de la gendarmerie aux frontières. • De l'information fiable et documentée est disponible pour les autorités et les personnes en charge de la gestion de frontières • Maîtrise accrue des procédures de gestion des frontières (pour les personnes vulnérables, les victimes de traite, les contrôle de passeports, etc.). • Nombre d'inspections secondaires effectuées par les agents aux frontières pour différents motifs (suspections de passeports faux, volés ou empruntés; personne possiblement recherchée, etc.). • Nombre de personnes vulnérables et de victimes de traite référées aux services compétents. • Amélioration des relations et de la collaboration entre les communautés et les autorités à la frontière. 		<p>30 policiers et gendarmes supplémentaires sont présents dans la zone d'intervention de l'OIM.</p> <p>32 réunions entre les communautés et les autorités autour de la zone d'action de l'OIM.</p>
Résultat	<p>Résultat I.1: Des études et des analyses sont disponibles pour apporter un soutien technique aux activités du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunion du comité Police, Gendarmerie, Douane organisées. • Rapport d'avancement du comité de délimitation de la frontière en lien avec les visites de terrain. • Elaborations de Manuels sur le traitement des mouvements transfrontaliers des animaux (pour les bergers et les postes frontières) et mise à jour du Manuel de gestion de frontière. • Nombre de postes ayant développés des profils de risques. • Développement de plans d'urgence spécifique pour les régions de l'Assaba, du Hodh El Gharbi, du Hodh El Chargui et du Guidimakha. • Etude sur la nature et les circuits des mouvements transfrontaliers de bétail. • Révision et une mise à jour de la loi sur le trafic illicite de migrant, y compris par voie maritime. 	3 réunions	<p>20 réunions</p> <p>Rapport partagé avec les autorités.</p> <p>500 copies des 2 Manuels</p> <p>4 postes</p> <p>4 plans d'urgence Etude disponible.</p> <p>Projet de loi élaboré</p>

Résultat	Résultat I.2 : Les postes frontières et le centre de coordination interservices sont construits ou réhabilités et équipés.	<ul style="list-style-type: none"> • Un centre de coordination interservices entre la Gendarmerie, la Police et la Douane est créé. • 4 de postes frontières sont construits et 2 réhabilités. • Fourniture d'équipements aux postes frontières construits ou réhabilités et au centre de coordination. • Réhabilitation du poste vétérinaire de Fassala. • Suivi de l'état des postes et des équipements fournis. • Nombre de patrouilles renforcées 	6 postes frontières construits ou réhabilités	1 centre de coordination 6 nouveaux postes sont construits ou réhabilités Bâtiment équipés 1 poste vétérinaire 3 visites 8 patrouilles
Résultat	Résultat I.3 : Le personnel en charge des frontières est formé et spécialisé.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de policiers et gendarmes formés • Développement d'une stratégie de gestion de RH. • Nombre de spécialistes en gestion des frontières affectés en permanence à un poste frontière. 	200 personnes formées.	300 personnes supplémentaires. Stratégie RH disponible 15 policiers 15 gendarmes
Résultat	Résultat I.4 : les communautés sont impliquées dans la gestion de frontières.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres entre les maires mauritaniens et sénégalais ou maliens. • Des simulations de crise suivant le plan d'urgence sont réalisées • Nombre de comités créés entre les communautés et les services de sécurité. • Nombre de réunions du groupe de coordination sur le pastoralisme transfrontalier. • Nombre de villages appuyés dans l'amélioration des conditions de vie. • Nombre de réunions de sensibilisation sur l'importance des postes frontières. 	0 0 0 0 0 0	8 rencontres 4 simulations 4 comités 5 réunions 5 villages 20 réunions

Objectif spécifique 2 :	<p>Contribuer au renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants.</p> <p>La capacité au niveau nationale sont développées, l'assistance au retour volontaire et à la réintégration est mise en place, les migrants sont bien informés et des migrations circulaires sont mises en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de migrants assistés en partenariat avec les autorités • Amélioration de l'appui de la diaspora mauritanienne dans des secteurs spécifiques. 		<p>1000 assistances et protections 200 retours 850 réintégrations</p> <p>20 retours temporaires de la diaspora.</p>
Résultat	<p>Résultat II.1 : Renforcer la protection et l'assistance aux migrants vulnérables et échoués le long des routes migratoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un manuel de procédures sur le référencement des migrants vulnérables. • Nombre de migrants ayant reçu protection et assistance 	<p>0</p> <p>0</p>	<p>50 copies</p> <p>1 000</p>
Résultat	<p>Résultat II.2 : Soutenir les partenaires gouvernementaux pour renforcer le soutien au retour volontaire et la réintégration, en incluant les migrants vulnérables et les victimes de traite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de migrants ayant bénéficié de retour volontaire assisté. • Une cartographie des opportunités de réintégration a été développée en partenariat avec les autorités. • Elaboration d'un manuel de procédures pour l'assistance à la réintégration. • Elaboration d'un manuel de procédures sur le référencement des migrants vulnérables. • Ateliers afin de renforcer les capacités nationales dans le domaine du retour volontaire et de la réintégration. 	<p>60 migrants</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>200 migrants supplémentaires Une cartographie est disponible 50 copies</p> <p>Manuel disponible</p> <p>5 ateliers organisés</p>
Résultat	<p>Résultat II.3 : Assurer l'accès aux migrants et à leurs communautés à une information adéquate afin de soutenir une migration bien informée et sûre et une cohésion communautaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures nationales d'information et d'orientation pour les migrants renforcées • Nombre de migrants informés • Nombre de communautés informés 	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>2 structures</p> <p>30 000 Migrants 100 communautés</p>
Résultat	<p>Résultat II.4 : Soutenir les autorités locales et nationales, ainsi que les partenaires du développement à avoir accès à des données sur les facteurs, les flux et les tendances migratoires afin de soutenir des politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de profils établis selon les communautés de retour. • Une base de données sur les retours volontaires et les réintégrations est opérationnelle et regroupe tous les migrants retournés et réintégrés. 	<p>0</p> <p>0</p>	<p>6 profils 1 000 personnes regroupées dans la base de données.</p>

	et des projets réalistes.			
Résultat	Résultat II.5 : des migrations circulaires et temporaires de la diaspora mauritanienne sont effectuées.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes retournés temporairement avec le programme 	0	20 personnes